

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 septembre 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-09-734 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 septembre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 16.38 Loi sur les compétences municipales / Articles 35 et suivants /
Nomination

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 13 août 2018
ainsi que séance extraordinaire du 20 août 2018

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le
20 août 2018
- 3.2 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.3 Sommet municipal 2018 / Union des municipalités du Québec /
Autorisation de participation
- 4.4 Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel / Cocktail-bénéfice 2018 /
Aide financière
- 4.6 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
- 4.7 Accommodements pour un motif religieux / Désignation d'un répondant
- 4.8 Cancer de la Prostate Canada / Mois de la sensibilisation au cancer de la
prostate / Appui
- 4.10 Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges / Acquisition d'un immeuble /
Aide financière
- 4.11 La Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges /
Campagne de poinsettias 2018 / Commandite
- 4.13 Conseil régional en environnement de la Montérégie / Conférences sur
les enjeux juridiques liés à l'environnement / Aide financière

- 4.14 Association des Véhicules Électriques du Québec / Événement Rouler électrique / Aide matérielle
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Renouvellement de bail / Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil / Lot 1 675 408 / Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
 - 5.4 Procès-verbal de correction / Résolution 18-08-670 / Servitude / Lot 5 326 882 / Boulevard de la Gare / Autorisation de signature
 - 5.6 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / L'Aiguillage
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéances des 27 juillet et 17 août 2018
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 25 mai 2018
 - 7.2 Service des communications / Confirmation de poste / Chargée de communications – Médias sociaux et site Internet
 - 7.3 Mouvement de main-d'œuvre
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Modification / Contrat de service / Internet / Maison Félix-Leclerc / Autorisation de signature
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.1 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Tournoi des Lions du Lac St-Louis / Aide financière
 - 10.2 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Jeux du Québec / Aide financière
 - 10.3 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2017-2018 / Remboursement
 - 10.4 Club de soccer FC Trois-Lac inc. / Inscriptions saison 2018 / Remboursement
 - 10.5 RSEQ Lac Saint-Louis / Championnat de l'Est du Canada de Flag Football / Aide financière
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Mandat / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Traduction en langue anglaise du circuit patrimonial
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-07 / Services professionnels / Analyse numérique du réseau d'égout en vue du plan de compensation
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-37 / Fourniture et installation d'un module de jeux dans le parc Mozart
 - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-50 / Fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et pour puisards
 - 13.4 Circulation / Modification de la configuration des feux de circulation / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Joseph-Carrier / Demande au MTMDET
- 14. Eaux**
 - 14.1 Paiement de retenues / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Autorisation de paiement / Règlement n° 1605

15. Génie et environnement

- 15.3 Demande de subvention / MDDELCC / Programme Climat municipalités – Phase 2 / Autorisation de signature
- 15.4 Demande de subvention / Fédération canadienne des municipalités / Programme Municipalités pour l'innovation climatique / Autorisation de signature
- 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri
- 15.6 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01 / Services professionnels / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte / Règlement n° 1753
- 15.7 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-36 / Entrepreneur général / Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy
- 15.8 Autorisation / Transmission d'une demande cadre de permission de voirie au MTMDET / Approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 août 2018
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 août 2018
- 16.9 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 3200, boulevard de la Gare / Construction d'un bâtiment commercial / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 18-08-188
- 16.10 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / Rues Gilles-Tremblay, Phil-Goyette, Georges-Vézina, Jean-Béliveau et Maurice-Richard / Projet intégré d'habitations unifamiliales contiguës / Lots 6 115 282 à 6 115 285 / Zone H3-1013 / CCU n° 18-08-189
- 16.11 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 2361, rang Saint-Antoine / Réalisation d'un crématorium et d'un columbarium / Lot 3 369 398 / Zone H1-751 / CCU n° 18-08-190
- 16.12 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 15, rue Louise-Josephite / Usage communautaire / Lots 1 675 457 et 2 801 107 / Zone H2-252 / CCU n° 18-08-191
- 16.13 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 21 août 2018
- 16.14 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 21 août 2018
- 16.19 PIIA / 216, avenue Saint-Charles / Ajout d'éclairage à la marquise projetée / Lot 1 546 307 / Zone C2-526 / CCU n° 18-08-198
- 16.22 Dérogation mineure / 570, rue Pie-XII / Distance de la piscine creusée / Lot 1 544 614 / Zone H1-736 / CCU n° 18-08-201
- 16.30 Dérogation mineure / 3110 à 3180, boulevard de la Gare / Superficie de deux enseignes sur poteau communautaire / Lots 4 365 809 et 4 365 810 / Zones C3-356 et C3-357 / CCU n° 18-08-209
- 16.32 Adoption de résolution / PPCMOI / 3101, boulevard de la Gare / Centre de services à la Gare Vaudreuil / Lots 3 001 531 et 3 001 534 / Zone P3-1002 / CCU n° 18-07-157
- 16.33 CPTAQ / Demande d'autorisation / 552, route De Lotbinière / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – remblai du terrain / Lot 1 870 675 / Zone A-837 / CCU n° 18-04-67
- 16.38 Loi sur les compétences municipales / Articles 35 et suivants / Nomination

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1759 / Sécurité, Paix et Ordre (RMH 460)
- 17.2 Adoption / Règlement n° 1761 / Ententes relatives aux travaux municipaux
- 17.4 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-275 / Zonage / Grilles des usages et des normes / Usage spécifique / Point de vente et distribution de cannabis et dispositions particulières / Secteur du boulevard de la Gare et partie de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 17.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1762 / Régime de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 17.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-23 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Avenue Loyola-Schmidt, rue Sainte-Marguerite, places du Gouverneur et des Patriotes ainsi que dans certains stationnements municipaux

18. Direction générale

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-09-735 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

- assemblée publique de consultation du 13 août 2018;
- séance ordinaire du 13 août 2018;
- séance extraordinaire du 20 août 2018.

« ADOPTÉE »

18-09-736 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 20 août 2018

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 20 août 2018 et il en résume les décisions prises.

18-09-737 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-09-738 Sommet municipal 2018 / Union des municipalités du Québec / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que la Ville a été invitée à participer au Sommet municipal de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec le 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des représentants de la Ville à y participer;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisés l'inscription et la participation des conseillères M^{mes} Diane Morin, Jasmine Sharma et Josée Clément et du conseiller M. Paul Dumoulin au Sommet municipal 2018 de l'Union des municipalités du Québec;

QUE la Ville défraie les coûts de déplacement, d'hébergement s'il y a lieu et de repas découlant de cette participation;

QUE toute autre dépense réellement encourue par les participants à cette fin leur soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-739 Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel / Cocktail-bénéfice 2018 / Aide financière

CONSIDÉRANT la tenue du cocktail-bénéfice annuel de la Fondation du Centre d'Action bénévole L'Actuel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé à la Fondation du Centre d'Action bénévole L'Actuel à titre de commandite « Contremaître » pour leur cocktail-bénéfice qui se tiendra le 18 septembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-740 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-09-741 Accommodements pour un motif religieux / Désignation d'un répondant

CONSIDÉRANT que l'article 17 de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes, RLRQ c. R-26.2.01, prévoit que la Ville doit désigner une personne à titre de répondant en matière d'accommodement;

CONSIDÉRANT que ce répondant a pour fonction de conseiller le Conseil municipal et le personnel de la Ville en matière d'accommodement et de formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général, M. Martin Houde, soit désigné répondant en matière d'accommodements.

« ADOPTÉE »

18-09-742 Cancer de la Prostate Canada / Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate / Appui

CONSIDÉRANT que le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez les hommes au Canada;

CONSIDÉRANT qu'un Canadien sur sept recevra un diagnostic de cette maladie au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT qu'environ onze Canadien meurent du cancer de la prostate tous les jours;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer de la prostate peut atteindre 100 % s'il est détecté d'une manière précoce;

CONSIDÉRANT que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète que septembre 2018 est le mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

18-09-743 Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges / Acquisition d'un immeuble / Aide financière

CONSIDÉRANT la campagne de financement lancée par l'organisme Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges afin de recueillir des fonds pour acquérir un bâtiment sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà annoncé une contribution importante à cette fin;

CONSIDÉRANT la résolution 18-06-523;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une contribution de 50 000 \$ soit versée à l'organisme Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne de financement pour l'acquisition d'un bâtiment sur le territoire de la Ville;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-300	(Taxe foncière générale – catégorie INR)	50 000 \$
À :	02-590-00-970	(Subventions – services sociaux)	50 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-744 La Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2018 / Commandite

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller M. Paul M. Normand déclare la nature de son intérêt dans la Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne annuelle de poinsettias;

CONSIDÉRANT que la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (MSPVS) se spécialise dans les soins de fin de vie afin de soulager la douleur et d'accompagner les patients, les familles et les proches;

CONSIDÉRANT que plus de 250 bénévoles travaillent à la MSPVS et que dans les faits 18 % des heures travaillées de ces bénévoles proviennent de gens habitant la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion bénéficient des services et du soutien offerts par la MSPVS;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite dans le cadre de sa campagne de poinsettias 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-745 Conseil régional en environnement de la Montérégie / Conférences sur les enjeux juridiques liés à l'environnement / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Conseil régional en environnement Montérégie (CRE) dans le cadre d'une conférence donnée par M^e Jean Baril pour sensibiliser et informer les citoyens sur les enjeux juridiques liés à l'environnement;

CONSIDÉRANT l'importance qu'accorde la Ville à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant 280 \$ soit versé au CRE à titre d'aide financière dans le cadre de la conférence qui sera présentée par M^e Jean Baril le 6 novembre 2018 au Centre multisports;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-746 Association des Véhicules Électriques du Québec / Événement Rouler électrique / Aide matérielle

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'Association des Véhicules Électriques du Québec (AVÉQ) dans le cadre de la 2^e édition de l'évènement Rouler électrique;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une aide matérielle consistant au prêt de biens meubles soit accordée à l'AVÉQ dans le cadre de la 2^e édition de l'évènement Rouler électrique qui se tiendra le 22 septembre 2018 dans le stationnement de la rôtisserie St-Hubert sur l'avenue Saint-Charles;

QUE l'évènement soit affiché sur les panneaux électroniques de la Ville;

QUE la Ville y expose une de ses Nissan Leaf 2018;

QUE la Ville y tienne un kiosque dont les thèmes abordés seront la Politique environnementale et la collecte des résidus alimentaires.

« ADOPTÉE »

18-09-747 Renouvellement de bail / Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil / Lot 1 675 408 / Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le bail en cours entre la Fabrique de la Paroisse Saint-Michel et la Ville arrive à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler le bail pour une période d'un an;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un renouvellement de bail, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Michel pour la location d'une partie du lot 1 675 408 ayant une superficie de 12 841,2 mètres carrés, tel que montré sur la description technique préparée par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre le 27 février 2014 sous le numéro 13 509 de ses minutes, dossier R20960-2-5, et ce, pour un loyer annuel de 25 000 \$, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-09-748 Procès-verbal de correction / Résolution 18-08-670 / Servitude / Lot 5 326 882 / Boulevard de la Gare / Autorisation de signature

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction de la résolution 18-08-670 relative à une servitude pour des bornes-fontaines sur le lot 5 326 882 daté du 16 août 2018.

18-09-749 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / L'Aiguillage

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que l'organisme L'Aiguillage a demandé une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-66803.

« ADOPTÉE »

18-09-750 Dépôt de la liste des comptes – échéances des 27 juillet et 17 août 2018

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date des 27 juillet et 17 août 2018 totalisant un montant de 4 701 179,05 \$.

18-09-751 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 25 mai 2018

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 25 mai 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-09-752 Service des communications / Confirmation de poste / Chargée de communications – Médias sociaux et site Internet

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-072;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} France Lavoie, directrice du Service des communications, datée du 22 août 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Jessica Chevrier dans son poste régulier de chargé de communications - Médias sociaux et site Internet;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Chevrier.

« ADOPTÉE »

18-09-753 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 23 août 2018.

« ADOPTÉE »

18-09-754 Modification / Contrat de service / Internet / Maison Félix-Leclerc / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'abonnement actuel au service Internet Fibre hybride 12/12 de Vidéotron pour la Maison Félix-Leclerc située au 186, chemin de l'Anse;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cet abonnement pour un service Internet plus performant (Fibre hybride 100/30), et ce, au même coût, soit 82,95 \$ par mois;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'abonnement de 36 mois pour un accès Internet Fibre hybride 100/30 auprès de Vidéotron, et ce, pour un montant mensuel de 82,95 \$, excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion au contrat mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-755 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Tournoi des Lions du Lac St-Louis / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'Emma Pelletier et Macha Dubé sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe des Lions du Lac St-Louis AA U12 et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les athlètes nommées ci-dessus ont participé à la classique des Lions du Lac St-Louis du 22 au 24 juin 2018 au parc Michel Martin à l'Île-Perrot accueillant des équipes ontariennes et québécoises;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas cette catégorie;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture des preuves de participation des athlètes et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île à titre d'aide financière pour Emma Pelletier et Macha Dubé dans le cadre de leur participation à la compétition ci-dessus mentionnée;

QUE la preuve du versement aux participantes soit envoyée au Service des loisirs et de la culture;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-756 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Jeux du Québec / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Tally Duchesne est une athlète d'âge mineur membre du Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Tally Duchesne a participé aux Jeux du Québec qui se sont tenus du 27 au 29 juillet 2018 à Thetford Mines;

CONSIDÉRANT que des preuves de participation à l'événement ont été présentées au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour Tally Duchesne dans le cadre de sa participation à l'événement ci-dessus mentionné;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-757 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2017-2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT la demande de remboursement formulée par l'organisme Les skieurs de l'Île afin d'accorder un rabais de 5 \$ par inscription aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas de sentiers balisés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée à l'organisme Les skieurs de l'Île une somme maximale de 300 \$, soit l'équivalent du rabais de 5 \$ accordé pour 60 inscriptions, pour les frais relatifs aux inscriptions de la saison 2017-2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-758 Club de soccer FC Trois-Lac inc. / Inscriptions saison 2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de soccer FC Trois-Lac inc. a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de soccer FC Trois-Lac inc. une somme maximale de 64 891,25 \$ pour les frais d'inscription de 1 124 participants à la saison 2018, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-759 RSEQ Lac Saint-Louis / Championnat de l'Est du Canada de Flag Football / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Nayla Martin est une athlète d'âge mineur membre de l'équipe civile de flag football U-16F Québec 3 pour l'événement et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Nayla Martin a participé au Championnat de l'Est du Canada de Flag Football qui s'est tenu du 2 au 6 août 2018 à Halifax;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a reçu les preuves de participation de Nayla Martin;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à RSEQ Lac St-Louis à titre d'aide financière pour Nayla Martin dans le cadre de sa participation ci-dessus mentionnée;

QUE la preuve du versement à la participante, Nayla Martin, soit envoyée au Service des loisirs et de la culture;

QUE la Ville fasse également parvenir une copie du chèque et de la résolution à Nayla Martin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-760 Mandat / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Traduction en langue anglaise du circuit patrimonial

CONSIDÉRANT l'opportunité de traduire en langue anglaise une partie du circuit patrimonial de la Ville;

CONSIDÉRANT l'expertise du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit confié au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges le mandat de la traduction en langue anglaise du circuit patrimonial de la Ville, et ce, pour un montant de 20 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-761 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-07 / Services professionnels / Analyse numérique du réseau d'égout en vue du plan de compensation

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'analyse numérique du réseau d'égout en vue du plan de compensation, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 août 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'une des cinq soumissions n'a pas atteint le pointage intérimaire de 70 points requis;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date 28 août 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services exp inc., 1000, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5 pour l'analyse numérique du réseau d'égout en vue du plan de compensation, et ce, pour un montant totalisant 53 463,38 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-18-07;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division - Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services professionnels pour l'analyse numérique du réseau d'égout en vue du plan de compensation et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-300	(Revenus de taxes cat. INR)	48 820 \$
À :	02-610-00-411	(Honoraires professionnels)	48 820 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-762 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-37 / Fourniture et installation d'un module de jeux dans le parc Mozart

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux dans le parc Mozart, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 août 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date 21 août 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Tessier Récréo-Parcs inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet (Québec), J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le parc Mozart, et ce, pour un montant totalisant 29 409,39 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-18-37;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-763 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-50 / Fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et pour puisards

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres invitation pour la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et pour puisards, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 29 août immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-50;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Nivex, 306, rue de la Traverse, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0, pour la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et pour puisards, et ce, pour un montant de 44,029,57 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-50;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et pour puisards et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-764 Circulation / Modification de la configuration des feux de circulation / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Joseph-Carrier / Demande au MTMDET

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation adoptée lors de la réunion tenue le 20 juin 2018;

CONSIDÉRANT que cette recommandation vise à protéger les piétons et les cyclistes à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et la rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT que les feux de circulation à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et la rue Joseph-Carrier sont sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de modifier la programmation des feux de circulation à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et la rue Joseph-Carrier pour y ajouter durant la période estivale, soit du 15 avril et le 1^{er} novembre, une phase exclusive aux cyclistes et marcheurs en début de mouvement nord et sud de l'avenue Saint-Charles, lorsque le bouton est activé, afin de sécuriser le passage de ceux-ci, conformément à la recommandation du comité de circulation datée du 20 juin 2018.

« ADOPTÉE »

18-09-765 Paiement de retenues / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Autorisation de paiement / Règlement n° 1605

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-1083 prévoyant la réception définitive des travaux du lot 4 de la station d'épuration à l'exception du toit du biofiltre devant être refait en raison de son soulèvement dans les jours suivants son installation;

CONSIDÉRANT que ladite résolution prévoyait une retenue spéciale de 250 000 \$ afin de garantir l'exécution des travaux de correction du toit ainsi que tout dommage contractuel lié;

CONSIDÉRANT que l'assureur chantier a accepté la réclamation pour les coûts de la reprise des travaux à l'exception de la franchise de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que le rapport préparé par l'assureur ne permet pas de déterminer qui devrait assumer la franchise;

CONSIDÉRANT que la Ville, l'ingénieur, l'entrepreneur et son sous-traitant sont convenus, afin d'éviter un litige, et ce, sans admissions aucunes, d'assumer la franchise;

CONSIDÉRANT que les déficiences identifiées à la liste de l'ingénieur François Harrison en date de novembre 2017 sont maintenant corrigées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réduire le montant de la retenue spéciale et de prévoir les conditions du paiement final;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une transaction visant le partage de la franchise de l'assureur dans laquelle la Ville contribuera pour 5 000 \$;

QUE le montant de la retenue spéciale soit réduit à 50 000 \$ et que le trésorier soit autorisé à payer immédiatement à l'entrepreneur Alta la somme de 200 000 \$;

QUE le reste de la retenue soit payée dans les 30 jours de la fin des travaux conditionnellement à ce qu'une inspection en confirme la bonne exécution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-766 Demande de subvention / MDDELCC / Programme Climat municipalités – Phase 2 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la stabilisation et la naturalisation des rives dégradées sont des priorités identifiées par la Ville dans le cadre de sa Politique environnementale 2018-2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la stabilisation de certains secteurs dans le but de protéger les infrastructures et le cadre bâti ainsi que d'assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont requis dans le but de s'adapter aux changements climatiques et aux épisodes météorologiques extrêmes;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville d'élaborer un Plan stratégique de gestion et de protection des rives;

CONSIDÉRANT que le « Programme Climat municipalités – Phase 2 » offert par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prévoit une aide financière pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le projet visé satisfait aux exigences du programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement soient autorisés à agir, pour et au nom de la Ville, auprès du MDDELCC pour la présentation et la gestion du projet intitulé « Plan stratégique de gestion et de protection des rives » et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-09-767 Demande de subvention / Fédération canadienne des municipalités / Programme Municipalités pour l'innovation climatique / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la stabilisation et la naturalisation des rives dégradées sont des priorités identifiées par la Ville dans le cadre de sa Politique environnementale 2018-2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la stabilisation de certains secteurs dans le but de protéger les infrastructures et le cadre bâti ainsi que d'assurer la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont requis dans le but de s'adapter aux changements climatiques et aux épisodes météorologiques extrêmes;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville d'élaborer un Plan stratégique de gestion et de protection des rives;

CONSIDÉRANT que le « Programme Municipalités pour l'innovation climatique » offert par la Fédération canadienne des municipalités prévoit une aide financière pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le projet visé satisfait aux exigences du programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement soient autorisés à agir, pour et au nom de la Ville, auprès de la Fédération canadienne des municipalités pour la présentation et la gestion du projet intitulé « Plan stratégique de gestion et de protection des rives » et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-09-768 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 20 août 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie et environnement, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Bau-Val inc., 87, rue Émilien-Marcoux, bureau 101, Blainville (Québec) J7C 0B4, pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri, et ce, pour un montant de 727 000 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-769 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01 / Services professionnels / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte / Règlement n° 1753

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue

Jeannotte - appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01 » totalisant un montant de 49 500 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-770 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-36 / Entrepreneur général / Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy - appel d'offres n° 401-110-18-36 » totalisant un montant de 3 520 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-09-771 Autorisation / Transmission d'une demande cadre de permission de voirie au MTMDET / Approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie

CONSIDÉRANT le projet d'approvisionnement en eau potable des secteurs Hudson-Acres, Tree Farm et Ritchie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit soumettre une demande cadre de permission de voirie au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour réaliser une partie des travaux sur une route provinciale;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin d'autoriser la firme Les Services exp inc. à présenter la demande de voirie au MTMDET;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Les Services exp inc. soit autorisée à transmettre la demande cadre de permission de voirie au MTMDET et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie qui sera émise par le MTMDET.

« ADOPTÉE »

18-09-772 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 août 2018

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 août 2018.

« ADOPTÉE »

18-09-773 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 août 2018

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 août 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 18-08-182	198 et 206, chemin de l'Anse / Remplacement du revêtement de toiture de deux résidences et réfection d'une cheminée / Lots 1 835 010, 1 834 011 et 1 831 574 / Zone A-847
CCU n° 18-08-183	108, rue Bellerive / Rénovations extérieures / Lot 1 546 646 / Zone H1-839
CCU n° 18-08-184	461, avenue Saint-Charles / Révision du concept architectural et escalier extérieur / Lot 4 271 432 / Zone C2-248

« ADOPTÉE »

18-09-774 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 3200, boulevard de la Gare / Construction d'un bâtiment commercial / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 18-08-188

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par 9318-7367 Québec inc. à l'égard de la propriété sise au 3200, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble en projet commercial à usages mixtes (bureaux, restaurants, garderie, placette extérieure aménagée pour de l'occupation variable);

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-188 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 août 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 3200, boulevard de la Gare, le tout selon les documents suivants :

- « Harden / Avenue Mode – 3200 boulevard de la Gare », pages 1 à 33, préparé par Groupe Harden, en date du 4 juillet 2018;
- plan d'implantation préliminaire préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 24 539, dossier B18-191, en date du 12 juillet 2018;

et ce, aux conditions suivantes :

- les équipements mécaniques situés sur le toit devront être dissimulés par un écran opaque dont les couleurs s'harmoniseront avec l'architecture du bâtiment;
- l'intégration de plantations et d'espaces verts dans la portion identifiée « Place marché »;
- le réaménagement de l'allée piétonnière adjacente à la « Place marché » au profit de l'insertion d'une bande de verdure comprenant une plantation d'arbres à grand déploiement (voir proposition du SDAT à la fin du présent document);

- le retrait de trois cases de stationnement situées au nord-est de l'immeuble et qui sont enclavées par les allées piétonnes, le tout au profit d'un espace vert et d'une plantation d'arbres à grand déploiement;
- le retrait de six cases de stationnement situées de part et d'autre de l'allée d'accès et de circulation donnant sur le boulevard de la Gare, le tout au profit de l'élargissement des îlots de verdure. En outre, une plantation de six arbres à grand déploiement dans les îlots de verdure élargis devra être effectuée;
- le retrait de trois cases de stationnement situées à l'est de l'allée de circulation donnant sur la rue d'Orléans, le tout au profit de l'élargissement des îlots de verdure. En outre, une plantation de trois arbres à grand déploiement dans les îlots de verdure élargis devra être effectuée;
- le retrait d'une case de stationnement située à l'est de l'allée de circulation adjacente à l'espace « Terrasse / Resto 1 », le tout au profit de l'élargissement des îlots de verdure. En outre, une plantation d'un arbre à grand déploiement dans les îlots de verdure élargis devra être effectuée;
- l'ajout d'un arbre dans l'îlot de verdure central situé à l'extrémité est du stationnement;
- l'ajout de deux cases pour personnes à mobilité réduite dans l'aire de stationnement extérieure;
- la surélévation des allées ou traverses piétonnes afin d'assurer la sécurité des usagers vulnérables;
- la démonstration que le revêtement extérieur composé de verre n'entraînera pas une réflectance lumineuse nuisible;
- les manœuvres des opérations de chargement et déchargement devront s'effectuer conformément à la réglementation;
- le dépôt d'un plan détaillé des aménagements projetés dans la portion identifiée « Place marché »;
- le dépôt d'un plan détaillant le mobilier urbain et son positionnement projeté. Le mobilier urbain et les aménagements extérieurs devront être adaptés et accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Des supports à vélos devront être ajoutés à la desserte en mobilier urbain envisagée. L'intégration dans le mobilier urbain de corbeilles à recyclage en nombre équivalent à celui des corbeilles à déchets;
- le dépôt d'un plan de gestion visant la desserte des matières résiduelles du site, le tout conformément aux exigences du Règlement sur les matières résiduelles n° 1586.

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la l'assemblée publique de consultation requise afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet il publie les avis requis;

QUE copies de ce projet et de la présente résolution soient transmises à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-09-775 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / Rues Gilles-Tremblay, Phil-Goyette, Georges-Vézina, Jean-Béliveau et Maurice-Richard / Projet intégré d'habitations unifamiliales contiguës / Lots 6 115 282 à 6 115 285 / Zone H3-1013 / CCU n° 18-08-189

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par M. Robert Cohen à l'égard de la propriété située sur les lots 6 115 282 à 6 115 285;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet intégré d'habitations unifamiliales contiguës;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-189 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 août 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard du projet résidentiel intégré LINQ, le tout selon les documents suivants :

- le plan projet de lotissement préparé par monsieur Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, plan minute : 18 607 (dossier : T14247-11-110), en date du 6 juin 2018;
- le document de présentation intitulé : « Le LINQ / Projet de Maisons de Ville, Secteur Maurice-Richard, Vaudreuil-Dorion, Qc. / Maisons Modèles / Bloc 1A / Construction neuve, feuillets A-01 à A-05 (dossier 17-014), préparé par la firme d'architectes Geiger et Huot, révision du 18 juillet 2018;
- les élévations avant, latérales et arrière du bloc 1-A, préparées par la firme d'architectes Geiger et Huot, en date du 18 juillet 2018;
- le document de présentation intitulé « Le LINQ / Projet de Maisons de Ville, Secteur Maurice-Richard, Vaudreuil-Dorion, Qc. / Maisons Modèles / Bloc 1H / Construction neuve, feuillets A-01 à A-07 (dossier 17-014), préparé par la firme d'architectes Geiger et Huot, révision du 18 juillet 2018;
- les élévations avant, latérales et arrière du bloc 1-H préparées par la firme d'architectes Geiger et Huot, en date du 18 juillet 2018;
- les élévations avant et arrière du pavillon communautaire (club house) préparés par la firme d'architectes Geiger et Huot, en date du 18 juillet 2018;
- le plan d'aménagements paysagers d'ensemble préparé par la firme d'architectes paysagistes Fauteux et associés, en date du 18 juillet 2018;
- le plan d'aménagement d'ensemble du parc central, préparé par la firme d'architectes paysagistes Fauteux et associés, en date du 30 janvier 2018;
- le plan d'aménagement d'ensemble des conteneurs semi-enfouis, préparé par la firme Gestion d'Infrastructures Souterraines (GIS), en date du 29 mai 2018;

et ce, aux conditions suivantes :

- déplacer l'accès au garage pour les unités de coin, donnant des côtés sud et ouest de la rue Phil-Goyette, en façade du bâtiment principal, afin de limiter les conflits avec les utilisateurs du trottoir;
- la largeur des aires de stationnement donnant sur un mur avant ne devra pas excéder 4 mètres, afin de maintenir le couvert arborescent projeté et la gestion des eaux pluviales initialement prévus;
- la largeur des aires de stationnement donnant sur un mur latéral ne devra pas excéder 4,9 mètres, afin de maintenir le couvert arborescent projeté et la gestion des eaux pluviales initialement prévus;
- l'aménagement d'une clôture composée de mailles de chaîne avec lattes d'une couleur identique afin de délimiter les unités de coins;
- prévoir une case de stationnement pour les personnes à mobilité réduite dans l'aire de stationnement commune adjacente au pavillon (club house) et au parc central;
- prévoir l'emplacement des cases postales à même les aires de stationnement communes, de sorte à faciliter la circulation dans les rues;
- prévoir des supports à vélos dans le mobilier urbain projeté dans le parc central;
- prévoir l'identification des bâtiments afin de faciliter l'utilisation des lieux;
- l'architecture du bâtiment de type « Pavillon » devra faire l'objet d'une présentation ultérieure;
- prévoir des liens piétons permettant la perméabilité entre le projet et la propriété commerciale adjacente;
- la typologie et l'emplacement des conteneurs destinés à la desserte des matières compostables devront faire l'objet d'une analyse ultérieure auprès de la division - Génie et environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

ET QUE soit accepté que la localisation des conteneurs semi-enfouis déroge au Règlement sur les matières résiduelles n° 1586, le tout à la condition de l'approbation de l'emplacement par la division – Génie et environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la l'assemblée publique de consultation requise afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet il publie les avis requis;

QUE copies de ce projet et de la présente résolution soient transmises à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-09-776 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 2361, rang Saint-Antoine / Réalisation d'un crématorium et d'un columbarium / Lot 3 369 398 / Zone H1-751 / CCU n° 18-08-190

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par le Complexe funéraire Riopel et fils inc. à l'égard de la propriété sise au 2361, rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble pour l'implantation d'un crématorium et d'un columbarium;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-190 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 août 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un usage de type crématorium et columbarium, de même que les usages accessoires et complémentaires à ce dernier, sur la propriété sise au 2361, rang Saint-Antoine, et ce, aux conditions suivantes :

- délimiter les cases de stationnement avec du lignage de sorte à les définir adéquatement et prévoir l'aménagement de cases pour les personnes à mobilité réduite à proximité de l'accès principal du bâtiment;
- préciser que l'espace habitable est accessoire et complémentaire à l'usage principal crématorium et columbarium. À cet effet, cet espace devra strictement servir à la commodité du gardien des lieux et par conséquent, il ne pourra jamais être considéré comme une unité de logement;
- préciser que l'aménagement du columbarium extérieur devra être sobre et dissimuler des voies de circulation par des aménagements paysagers. De plus, le mobilier (urnes, monuments, niches, foyer, etc.) devra être intégré harmonieusement afin d'empêcher l'aspect cimetièrre au profit d'un espace jardin;
- préciser que l'aménagement de la cheminée nécessaire à l'opération du crématorium devra être intégré à l'architecture du bâtiment de sorte à limiter l'impact visuel de cette dernière à partir des voies de circulation;
- la démonstration que l'éclairage des sentiers du columbarium extérieur sera conçu, orienté et utilisé de manière à éviter l'éblouissement de la propriété et la lumière intrusive envers l'unité de voisinage;
- la démonstration que les activités projetées n'auront pas d'effet négatif sur la circulation dans le secteur;
- l'utilisation des lieux sera conditionnelle au dépôt d'un rapport d'ingénieur attestant la conformité de l'installation sanitaire en fonction des usages projetés. À défaut, une nouvelle installation sanitaire conforme devra être effectuée, et ce, avant l'utilisation des lieux;
- l'utilisation des lieux sera conditionnelle au dépôt d'un rapport d'un professionnel attestant la conformité du puits en fonction des usages projetés. À défaut, un nouveau puits conforme devra être construit, et ce, avant l'utilisation des lieux.

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la l'assemblée publique de consultation requise afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet il publie les avis requis;

QUE copies de ce projet et de la présente résolution soient transmises à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-09-777 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 15, rue Louise-Josephite / Usage communautaire / Lots 1 675 457 et 2 801 107 / Zone H2-252 / CCU n° 18-08-191

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges à l'égard de la propriété sise au 15, rue Louise-Josephite;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble pour l'implantation du siège social de l'organisme;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-191 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 août 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre l'implantation du siège social de la Maison de la Famille et le réaménagement de l'aire de stationnement sur la propriété sise au 15, rue Louise-Josephite;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la l'assemblée publique de consultation requise afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet il publie les avis requis;

QUE copies de ce projet et de la présente résolution soient transmises à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-09-778 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 21 août 2018

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 21 août 2018.

« ADOPTÉE »

18-09-779 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 21 août 2018

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 21 août 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 18-08-194	100 à 130, rue Jean-Béliveau et 120, rue Maurice-Richard / Révision du matériau de parement extérieur des bâtiments accessoires et éclairage extérieur / Lots 5 909 410, 5 909 411, 5 933 304, 6 052 857 et 6 052 858 / Zone H3-1010-A
CCU n° 18-08-195	16, rue Saint-Michel / Construction d'un garage détaché / Lot 1 675 452 / Zone C2-256
CCU n° 18-08-196	3, rue Bédard / Construction d'un garage détaché et remplacement du parement extérieur / Lot 1 675 518 / Zone H1-253
CCU n° 18-08-197	25, rue Sainte-Julie / Construction d'un garage détaché et remplacement du parement extérieur / Lot 4 746 078 / Zone H2-252
CCU n° 18-08-199	425, avenue Saint-Charles / Enseigne projetante / Lot 1 675 411 / Zone C2-258
CCU n° 18-08-200	Rue Émile-Bouchard / Projet intégré de deux constructions mixtes / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007
CCU n° 18-08-202	207, avenue Saint-Charles / Modification de l'enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 546 310 / Zone C2-526 (Do'licieux)
CCU n° 18-08-203	490, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur / Lot 1 675 582 / Zone C2-322
CCU n° 18-08-204	101, rue Joseph-Carrier / Enseignes aux murs, sur poteau et enseignes directionnelles / Lot 1 675 192 / Zone C3-127
CCU n° 18-08-205	434, avenue Aimé-Vincent / Enseigne au mur / Lot 1 678 403 / Zone I1-131
CCU n° 18-08-206	3210, boulevard de la Gare, local 170 / Remplacement de deux enseignes aux murs de façades / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 18-08-207	3190 à 3218, boulevard de la Gare / Modification d'une enseigne sur poteau communautaire / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 18-08-208	3110 à 3180, boulevard de la Gare / Modification de deux enseignes sur poteau communautaire / Lots 4 365 809 et 4 365 810 / Zones C3-356 et C3-357
CCU n° 18-08-210	980, avenue Saint-Charles, local 102 / Remplacement de l'enseigne au mur de façade / Lot 6 089 928 / Zone C3-124

« ADOPTÉE »

18-09-780 PIIA / 216, avenue Saint-Charles / Ajout d'éclairage à la marquise projetée / Lot 1 546 307 / Zone C2-526 / CCU n° 18-08-198

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-198 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 août 2018;

CONSIDÉRANT que le projet, tel qu'accepté par la recommandation n° 18-06-129 et la résolution 18-07-616, proposait une marquise avec deux bandes de vinyle opaque non lumineuses, une rouge et une jaune;

CONSIDÉRANT que le projet a été modifié afin de proposer que la bande rouge soit lumineuse;

CONSIDÉRANT que la bande lumineuse sera présente sur les quatre côtés de la marquise et qu'une propriété résidentielle se trouve à proximité;

CONSIDÉRANT que la bande lumineuse n'est pas respectueuse de l'environnement résidentiel adjacent;

CONSIDÉRANT que l'éclairage de la marquise ne s'intègre pas et ne s'harmonise pas avec l'environnement du secteur commercial;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une bande lumineuse pour éclairer la marquise ne peut pas être considéré comme étant sobre et discret;

CONSIDÉRANT que les objectifs et critères de PIIA applicables pour l'artère commerciale avenue Saint-Charles ne sont pas rencontrés;

CONSIDÉRANT que le Service du développement et de l'aménagement du territoire ne recommande pas l'ajout d'une bande lumineuse à la marquise qui en elle-même ne s'intègre pas au paysage souhaité;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 216, avenue Saint-Charles, le projet de modification de la marquise par l'ajout d'éclairage, tel que présenté au plan préparé par la compagnie Transworld, révision 2, en date du 20 juin 2018 et montrant une bande lumineuse sur les quatre côtés de la marquise.

« ADOPTÉE »

18-09-781 Dérogation mineure / 570, rue Pie-XII / Distance de la piscine creusée / Lot 1 544 614 / Zone H1-736 / CCU n° 18-08-201

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Raymond Lefebvre;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-201 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 août 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 570, rue Pie-XII;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 570, rue Pie-XII, afin d'autoriser une piscine creusée existante à 1,43 mètre de la ligne de propriété sud-est en dérogation à l'article 2.2.19.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 1,5 mètre de toute ligne de propriété, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 17888, dossier T14110-1-2, en date du 14 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

18-09-782 Dérogation mineure / 3110 à 3180, boulevard de la Gare / Superficie de deux enseignes sur poteau communautaire / Lots 4 365 809 et 4 365 810 / Zones C3-356 et C3-357 / CCU n° 18-08-209

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 9139-4528 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-209 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 août 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3110 à 3180, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3110 à 3180, boulevard de la Gare, afin d'autoriser les deux enseignes sur poteau communautaire ayant une superficie de 20,32 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n°1275 qui permet une superficie maximale de 15 mètres carrés pour les centres commerciaux de 10 001 mètres carrés et plus, le tout, tel que montré au plan n°11929_174245_R01, préparé par la compagnie Enseignes Montréal Néon, feuillets 1/2 et 2/2, en date du 3 mai 2018.

« ADOPTÉE »

18-09-783 Adoption de résolution / PPCMOI / 3101, boulevard de la Gare / Centre de services à la Gare Vaudreuil / Lots 3 001 531 et 3 001 534 / Zone P3-1002 / CCU n° 18-07-157

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par exo à l'égard de la propriété sise au 3101, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de requalification du site afin d'y construire un centre de services;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 16 juillet 2018 par la résolution 18-07-655;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 13 août 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 13 août 2018 par la résolution 18-08-712;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 3101, boulevard de la Gare, le tout selon les plans produits par les firmes CGA Architectes inc. (révision du 4 juillet 2018) et PHB arpenteurs-géomètres (dossier P16-166 (21406) révision du 3 juillet 2018), et ce, aux conditions suivantes :

- l'ajout d'un aménagement paysager à la base de l'enseigne sur poteau;
- l'ajout de détails et d'éléments architecturaux pour les élévations donnant sur la rue Boileau et le boulevard de la Gare, le tout afin d'atténuer l'aspect linéaire du bâtiment;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

« ADOPTÉE »

18-09-784 CPTAQ / Demande d'autorisation / 552, route De Lotbinière / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – remblai du terrain / Lot 1 870 675 / Zone A-837 / CCU n° 18-04-67

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 870 675, souhaite déposer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande pour être autorisé à l'utiliser à des fins autres agricoles, à savoir pour des fins de remblaiement;

CONSIDÉRANT qu'il doit, pour se faire, obtenir une attestation de conformité de la Ville à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que présenté, consiste au transport sur ledit lot de 60 000 mètres cubes de matériaux provenant de déblais retirés lors de la construction d'infrastructures par un entrepreneur en construction, le tout correspondant à 1 000 voyages de camion par année sur une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que le chemin de la Côte-Double permettant l'accès au site est susceptible d'être fortement endommagé par le passage d'un tel volume de circulation de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT que le volume de circulation de véhicules lourds sur le chemin de la Côte-Double est susceptible d'affecter, par le bruit, la poussière et les vibrations, la qualité de vie des personnes qui vivent à proximité;

CONSIDÉRANT que la demande ne prévoit aucun mécanisme de contrôle de la qualité des matériaux devant être déposés sur le site;

CONSIDÉRANT que la demande ne prévoit aucun mécanisme ou garantie financière pour la décontamination du site dans l'éventualité où des matériaux contaminés y seraient déversés;

CONSIDÉRANT que les tribunaux ont reconnu les municipalités comme palier gouvernemental devant assumer leurs responsabilités dans la protection de l'environnement sur leur territoire en respect du principe de la subsidiarité;

CONSIDÉRANT la problématique des déversements illégaux de matériaux contaminés actuellement vécue par plusieurs municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques à l'effet qu'un règlement relatif à la traçabilité des sols contaminés soit en cours de rédaction;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle de la Ville n'interdit pas l'activité de remblaiement projetée sur le site;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme n^{os} 17-04-84 et 18-04-67 datés respectivement des 12 avril 2017 et 10 avril 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la CPTAQ soit informée de l'opposition de la Ville au projet de remblaiement du lot 1 870 675;

QUE demande soit faite à la CPTAQ de refuser la demande.

« ADOPTÉE »

18-09-784-1 Loi sur les compétences municipales / Articles 35 et suivants / Nomination

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* oblige toute municipalité à nommer une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la même loi en ce qui concerne la clôture mitoyenne, le fossé mitoyen, le fossé de drainage et découvert;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la personne nommée à ce titre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit nommée M^{me} Marie Claude Gauthier, chef de division – Permis et inspections, pour l'application des articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales.

« ADOPTÉE »

18-09-785 Adoption / Règlement n° 1759 / Sécurité, Paix et Ordre (RMH 460)

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1759 a été déposé à une séance tenue le 13 août 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1759 intitulé :

« Règlement remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre n° 1567 (RMH 460) ».

« ADOPTÉE »

18-09-786 Adoption / Règlement n° 1761 / Ententes relatives aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1761 a été déposé à une séance tenue le 13 août 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1761 intitulé :

« Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux ».

« ADOPTÉE »

18-09-787 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-275 / Zonage / Grilles des usages et des normes / Usage spécifique / Point de vente et distribution de cannabis et dispositions particulières / Secteur du boulevard de la Gare et partie de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 13 août 2018 le premier projet de règlement le n° 1275-275 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 septembre 2018 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-275 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones C3-120, C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-245, C3-263, C3-301, C3-302, C2-306, C3-307, C3-352, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000, C3-1001 et C3-1012, afin de permettre l'usage spécifique « Point de vente et distribution de cannabis » et les dispositions particulières à cet usage »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

18-09-788 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1762 / Régime de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1762 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-09-789 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-23 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Avenue Loyola-Schmidt, rue Sainte-Marguerite, places du Gouverneur et des Patriotes ainsi que dans certains stationnements municipaux

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1694-23 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur l'avenue Loyola-Schmidt, la rue Sainte-Marguerite, les places du Gouverneur et des Patriotes ainsi que dans certains stationnements municipaux et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-09-790 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 23 août 2018.

« ADOPTÉE »

18-09-791 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

18-09-792 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-09-793 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 12 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier